

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 19 décembre 2024

L'an 2024 et le 19 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 12 décembre 2024.

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

Délibération N° 19-12-2024 / N°225

Etaient présents les membres en exercice : 80

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioo, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Chantal Dufresne, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 94

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq, Benoit François, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magalie Jonard, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absent excusé : Gérard Nicolle.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hemery, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Carpon, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Françoise Simon ayant donné procuration à Catherine Libessart, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet.

Secrétaire de séance : Stéphane Locquet

Titre de la délibération : Raid dingue de l'Artois

Monsieur le Vice-Président propose d'organiser, tous les ans, l'événement « Raid Dingue de l'Artois ». Il y aura deux types de Raids : un Raid Adultes et un Raid Juniors.

Pour chaque édition, il est proposé :

- de positionner les départs et arrivées des épreuves sur différentes communes du territoire. Chaque année, le parcours sera modifié.
- d'organiser le samedi de 14h à 17h le RAID Juniors en ouverture de l'évènement adulte.
- d'organiser le samedi de 18h à minuit et le dimanche de 8h à 14h le RAID adulte.

Pour le Raid Adultes, plusieurs activités sont programmées : VTT, Run and Bike, Course d'Orientation...

Cette manifestation s'organisera en partenariat avec différentes associations du territoire.

Plusieurs communes du territoire seront traversées par les parcours.

Le nombre maximum de personnes pouvant participer à ce Raid est fixé à 220 personnes (110 équipes de 2). Différentes catégories (hommes/femmes/mixte/mineurs de plus de 16 ans) seront proposées.

Il précise qu'une participation financière de 35 euros sera demandée à chaque participant du Raid adultes.

Le Vice-Président propose d'organiser un « Raid Juniors » pour les enfants de 8 à 15 ans. Plusieurs activités sont programmées : VTT, Course d'Orientation, Run and Bike...

Le nombre maximum de jeunes pouvant participer à ce Raid Juniors est fixé à 80 (40 équipes de 2).

Il précise que la participation sera de 10 euros par équipe pour les juniors.

Le Vice-Président demande à l'Assemblée Communautaire l'autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour participer au financement de cette manifestation sportive.

Monsieur le Vice-Président propose à l'Assemblée Communautaire d'effectuer les inscriptions en ligne pour cet événement. Une convention avec un prestataire sera signée. Les frais de gestion des inscriptions seront à la charge des participants.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 11 décembre 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en place de ce Raid sportif Adultes et du Raid Juniors,
- de solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires
- de demander une participation de 35 euros par concurrent pour le Raid Adultes et 10 euros par équipe pour le Raid Juniors
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la société choisie pour les inscriptions en ligne
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette action
- d'inscrire, tous les ans, les crédits nécessaires aux budgets

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 24/12/2024 et publication ou notification du 24/12/2024